



ISSN 1866-5268

ISSN en ligne 2261-2750

## L'enseignement / l'apprentissage du français dans la section franco-allemande du lycée Wagenburg de Stuttgart

**Thierry Bidon**

Pädagogische Hochschule Karlsruhe, Allemagne  
thierry.bidon@ph-karlsruhe.de

Reçu le 11-08-2020 / Évalué le 21-08-2020 / Accepté le 30-09-2020

### Résumé

Au début de l'année scolaire 1988/1989, le Ministère de l'Education du Land de Bade-Wurtemberg a mis en place au lycée Wagenburg de Stuttgart une offre particulière de formation, à savoir la section franco-allemande. L'objectif de cette section franco-allemande est de faciliter l'accès au bilinguisme pour les élèves francophones et germanophones, de créer un effet de synergie avec d'autres langues étrangères (anglais, espagnol) grâce à l'apprentissage parallèle de l'allemand et du français, de renforcer l'acquisition de stratégies d'apprentissage et de favoriser le développement de l'apprentissage interculturel et du plurilinguisme grâce à un enseignement bilingue dans les disciplines non linguistiques (Histoire, Géographie et Education civique). Cette offre de formation au sein de la section franco-allemande du lycée Wagenburg s'adresse en particulier à des élèves germanophones mais aussi francophones et bilingues.

**Mots-clés :** section franco-allemande, effet de synergie, stratégies d'apprentissage, apprentissage interculturel, enseignement bi- et plurilingue

### Französisch lehren und lernen in der deutsch-französischen Abteilung am Wagenburg-Gymnasium Stuttgart

### Zusammenfassung

Mit Beginn des Schuljahres 1988/89 wurde vom Kultusministerium Baden-Württemberg am Wagenburg-Gymnasium in Stuttgart ein besonderes Bildungsangebot eingerichtet: die deutsch-französische Abteilung. Ziel dieser Abteilung ist es, den Zugang zur Zweisprachigkeit für deutsch- und französischsprachige SchülerInnen zu ebnet, durch das parallele Erlernen des Französischen und des Deutschen Synergieeffekte für weitere Fremdsprachen (Englisch, Spanisch), den Erwerb von Lernstrategien zu stärken sowie das interkulturelle Lernen durch bilingualen Unterricht in den gesellschaftswissenschaftlichen Sachfächern (Geschichte, Geographie und Gemeinschaftskunde) zu fördern. Dieses Bildungsangebot der deutsch-französischen Abteilung am Wagenburg-Gymnasium richtet sich insbesondere an deutschsprachige, aber auch an französischsprachige und zweisprachige Schülerinnen und Schüler.

**Schlüsselwörter:** deutsch-französische Abteilung, Synergieeffekte, Lernstrategien, interkulturelles Lernen, bilingualer Unterricht und Mehrsprachigkeit

## French teaching and learning in the French/German class at Wagenburg Secondary School in Stuttgart

### Abstract

At the beginning of the academic year 1988/1989, the Baden-Württemberg Land Department of Education launched a new course at Wagenburg Secondary School in Stuttgart: the French/German class. Its objective was to facilitate access to bilingualism for Francophone and Germanophone students, to create a synergy effect with other foreign languages (English and Spanish) through studying German and French side by side, to reinforce the acquisition of learning strategies and to enhance the development of intercultural learning and plurilingualism through bilingual teaching in other, non-linguistic subjects (history, geography and civic education). This course is offered in the French/German class at Wagenburg School is aimed in particular at Germanophones, but is also open to Francophone and bilingual students.

**Keywords:** French/German class, synergy effect, learning strategies, intercultural learning, bi- and plurilingual teaching

### 1. L'apprentissage linguistique au niveau scolaire comme condition et objectif de la coopération culturelle franco-allemande

#### 1.1. Le *Traité de l'Élysée* du 22 janvier 1963 et ses conséquences

L'apprentissage linguistique est une priorité de l'accord culturel du 23 octobre 1954<sup>1</sup> et une place importante lui est accordée dans le *Traité de l'Élysée* du 22 janvier 1963<sup>2</sup>. L'apprentissage linguistique apparaît comme une condition et un objectif de la coopération franco-allemande. Néanmoins, les questions linguistiques représentent le talon d'Achille dans les relations culturelles franco-allemandes.

Les années 1963 à 1970 témoignent d'un mauvais départ pour l'enseignement de la langue du partenaire car les Ministres-Présidents des Länder ont décidé de la primauté de l'anglais. Dès 1964, les Ministres de l'Éducation des Länder décident que les écoliers allemands doivent choisir l'anglais comme langue vivante 1 (LV 1). Les écoliers français ont en principe le choix entre l'anglais et l'allemand comme première langue vivante.

L'accord de Hambourg<sup>3</sup> du 28 octobre 1964 vient contraindre le *Traité de l'Élysée* et le gouvernement français s'en est ému. En 1970, Pompidou écrit à Brandt pour souligner que cet état de fait est contraire au *Traité de l'Élysée*. Au début de l'année 1970, 450.000 écoliers français apprennent l'allemand comme première langue alors que 8000 écoliers allemands apprennent le français comme première langue.

Dès 1971, la libéralisation de l'accord de Hambourg ne concerne que la première langue du lycée qui peut désormais être une langue vivante étrangère ou le latin. Le français et l'anglais sont mis sur un pied d'égalité et les écoliers allemands doivent avoir le choix de la première langue vivante.

Au milieu des années 1970, les habitudes perdurent. 470.000 écoliers français apprennent l'allemand comme première langue vivante tandis que 10.000 écoliers allemands apprennent le français comme première langue vivante. La proportion des élèves allemands apprenant le français est passée de 36 à 41 % au milieu des années 1970 en raison de la concurrence avec l'anglais.

Des accords bilatéraux visant la promotion des langues vivantes vont être mis en place au niveau interétatique. Des structures nouvelles ciblées vont voir le jour comme la création des lycées franco-allemands en France et en Allemagne. Le 10 février 1972, le gouvernement français et ouest-allemand ont signé une convention concernant l'établissement de tels lycées et la création d'un baccalauréat franco-allemand.

Les deux États sont désireux d'approfondir la compréhension entre les deux pays et de rapprocher les deux systèmes d'enseignement. La scolarité est assurée suivant des programmes harmonisés, définis en commun. Le jeune bachelier jouit des privilèges de l'*Abitur* allemand et du bac français, à savoir de l'acquisition d'un certain niveau de connaissances de la langue et de la culture du pays partenaire.

Le premier lycée franco-allemand est créé en 1972 à Sarrebruck et à Fribourg et le premier bac franco-allemand apparaît en 1972. En 1984, le bac est commun à tous les lycées franco-allemands et la convention de 1972 met en place des sections franco-allemandes dans des lycées conventionnels : 23 lycées en Allemagne et 30 lycées en France proposent des sections franco-allemandes. L'enseignement quant à lui est dispensé dans les deux langues.

Des mesures de coopération linguistique sont prises comme par exemple l'apprentissage de la langue voisine dès la maternelle (ouverture d'un jardin d'enfants à Stuttgart), des cours de perfectionnement pour enseignants financés par les Instituts français ou par la fondation Robert Bosch, les premiers échanges de postes entre professeurs des deux pays en 1970, des efforts au début des années 1970 pour accroître le nombre d'assistants dans les lycées des deux pays.

Mais le bilan des années 1980 s'avère décevant car de moins en moins d'élèves apprennent la langue du voisin. L'interdépendance s'accroissant, les échanges s'accompagnent d'une perte de communication. Malgré ce bilan, les chiffres permettent d'être moins pessimistes. En 1983, 1,4 million d'élèves allemands

apprennent le français et 1,3 million d'élèves français apprennent l'allemand. Le problème actuel reste la possibilité de dialogue entre les deux jeunessees.

De nouvelles initiatives sont prises à la fin des années 1980 : L'accent est mis sur la formation des enseignants et les lycées franco-allemands donnent des résultats encourageants. Les postes d'enseignants visent des personnes maîtrisant les deux langues mais ce vivier est insuffisant. On forme des professeurs à la langue du voisin pour qu'ils enseignent leur discipline dans la langue d'origine. L'objectif est donc de préparer les futurs enseignants.

Le DAAD<sup>4</sup> prépare un nouveau programme (le P.E.A<sup>5</sup>) dont l'objectif est de permettre à de jeunes professeurs certifiés de faire une partie de leur période de stage en Allemagne. Cette tentative concerne à l'automne 1997 dix à quinze professeurs d'Histoire-Géographie qui effectueront un mois de stage d'études et d'enseignement à l'Université de Francfort. Les filières économie et Histoire-Géographie sont concernées ainsi que les étudiants en 2<sup>e</sup> cycle universitaire qui se préparent au professorat.

## **1.2. Les objectifs et les conclusions du sommet culturel de Francfort du 27 et 28 octobre 1986**

L'initiative d'un sommet culturel est en germe depuis le début des années 1980. En février 1981, le sommet régulier est consacré aux questions culturelles car le *Traité de l'Élysée* n'a pas porté tous ses fruits. Le contexte (crise en Afghanistan, en Pologne, crise des euromissiles...) fait que la culture passe au second plan. À la fin de ce sommet, les deux partenaires font une déclaration commune en mentionnant la coopération culturelle.

La déclaration commune traite de l'enseignement des langues. On a pris conscience de l'échec de l'enseignement des langues et il faut donc améliorer la qualité de l'enseignement dans la langue du partenaire. Il faut également développer une coopération en matière de recherche et de technologie. En 1981, on annonce la création du CIRAC<sup>6</sup> (Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine) et on envisage une coopération cinématographique en vue de la coproduction de films de qualité.

La préparation du sommet s'est échelonnée au cours de l'année 1986. Deux forums ont préparé le sommet de Francfort :

- Le Forum sur la langue à Versailles en juillet 1986 n'a pas obtenu de bons résultats en raison des différences institutionnelles entre la France et

l'Allemagne. On a dressé un constat de baisse de la langue du partenaire. La seule idée qui émerge est de fonder une université franco-allemande commune<sup>7</sup> qui hélas n'a pas abouti.

- Le Forum à Paris en septembre 1986 consacré à l'art et à la culture est décevant car aucune proposition concrète n'est faite. En revanche, la rencontre des directeurs des Instituts français en Allemagne et des directeurs des Instituts Goethe en France<sup>8</sup> est satisfaisante. On assiste au début de la coopération inter-réseau dont l'objectif est de définir des projets communs (quatre à cinq projets par an) qui pourront être réalisés par les instituts culturels des deux pays.

Le sommet culturel de Francfort se déroule le 27 et le 28 octobre 1986 dans une morosité générale. L'autosatisfaction masque un bilan globalement négatif. Les points négatifs du secteur culturel sont l'enseignement dans la langue du partenaire, le manque de traduction d'ouvrages dans les deux pays, la baisse d'intérêt pour la culture allemande. Le seul point positif est le travail réalisé par l'OFAJ<sup>9</sup>.

De ce bilan vont naître des initiatives qui vont vraiment relancer la coopération culturelle franco-allemande : l'accord sur l'enseignement des langues, l'annonce d'un collège franco-allemand, l'évocation d'un grand projet audiovisuel (ARTE<sup>10</sup>) qui verra le jour en 1992 et la création d'un Haut Conseil culturel franco-allemand en 1988 qui doit donner une impulsion au dialogue culturel entre les deux pays.

Les objectifs du Haut Conseil culturel franco-allemand sont vagues : En novembre 1995, un symposium sur le multimédia a lieu à Berlin en présence de stations de radio françaises et allemandes et d'éditeurs français et allemands. Il s'occupe aussi de la publication de livres, il établit un prix pour des journalistes, il dispose d'un financement qui accorde des bourses à de jeunes artistes, il souhaite approfondir la coopération entre les musées des deux pays et il encourage l'échange de compositeurs contemporains.

Le collège franco-allemand dont l'accord a été signé à Karlsruhe en 1987 est entré en fonction en 1988. Les objectifs du collège franco-allemand sont de faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants ainsi que des chercheurs en Allemagne et en France puis de développer des programmes d'études intégrées et d'accorder des bourses aux étudiants en liaison avec ces cursus intégrés. Entre 1988 et 1995, le collège franco-allemand a soutenu plus de quarante programmes d'études intégrées mais ces cursus intégrés connaissent des limites : programmes élitistes, problème de la maîtrise d'une langue et certaines disciplines (médecine, architecture...) ne sont pas concernées par ces cursus.

Le sommet culturel de Francfort marque une prise de conscience, à savoir le fait d'avoir trop négligé les relations culturelles entre la France et l'Allemagne<sup>11</sup>. La tenue de ce sommet culturel marque l'autonomie de la sphère culturelle, la mise en valeur des questions culturelles par rapport au politique. Le sommet culturel de Francfort a eu un effet de relance sur les relations culturelles franco-allemandes notamment au niveau de la coopération entre les Instituts français et les Instituts Goethe. Un nouveau sommet franco-allemand a eu lieu du 18 au 19 septembre 1997 à Weimar et la déclaration conjointe qui portait sur l'éducation et la culture visait à doubler jusqu'à l'an 2000 les effectifs des élèves dans les cursus bilingues, à créer une Université franco-allemande et à développer une coopération culturelle plus étroite à l'étranger.

### 1.3. Le Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019<sup>12</sup>

Le 22 janvier 2019, le président de la République Française, Emmanuel Macron, et la chancelière allemande, Angela Merkel, ont signé à Aix-la-Chapelle un traité de coopération franco-allemand. Ce traité fait écho au *Traité de l'Élysée* signé le 22 janvier 1963 par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer. L'objectif est « *d'approfondir la coopération* » (Traité d'Aix-la-Chapelle, 2019 : 2) entre les deux pays, c'est-à-dire de renforcer les liens franco-allemands dans le domaine des Affaires européennes (chapitre 1), de la paix, de la sécurité et du développement (chapitre 2), de la culture, de l'enseignement, de la recherche et de la mobilité (chapitre 3), de la coopération régionale et transfrontalière (chapitre 4), du développement durable, du climat, de l'environnement et des affaires économiques (chapitre 5).

Tout symbolique qu'il soit, le traité d'Aix-la-Chapelle n'a que peu d'ambition, comparé à celui signé par les deux pays cinquante-six ans plus tôt. Ce traité de « *convergence* » (ebd. : 2, 4, 5 et 11) entend renforcer la coopération de la France et de l'Allemagne au niveau social, économique, culturel, de la sécurité intérieure et extérieure... Les deux gouvernements font avancer la création d'instituts culturels communs (Rio de Janeiro, Palerme, Erbil et Bichkek) en tant que plateformes de coopération culturelle européenne. Le Traité d'Aix-la-Chapelle entend aussi donner un nouvel élan à la coopération franco-allemande en faveur de la mobilité des jeunes et en matière d'éducation.

Les deux États « développent la mobilité et les programmes d'échanges entre leurs pays, en particulier à l'intention des jeunes dans le cadre de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse et définissent des objectifs chiffrés dans ces domaines » (ebd. : 7). Ils « rapprochent leurs systèmes éducatifs » grâce au « développement de l'apprentissage mutuel de la langue de l'autre » ou encore « la mise en place

d'outils d'excellence franco-allemands pour la recherche, la formation et l'enseignement professionnels » (ebd. : 8). Les deux États instituent en outre « un Fonds citoyen commun destiné à encourager et à soutenir les initiatives de citoyens et les jumelages entre villes dans le but de rapprocher encore leurs deux peuples » (ebd. : 8).

Le développement de l'apprentissage mutuel de la langue du partenaire reste une priorité pour les systèmes éducatifs des deux pays. La France et l'Allemagne œuvrent à une augmentation continue du nombre d'élèves apprenant la langue du partenaire, dès le plus jeune âge. Dans les régions frontalières, afin d'accompagner le développement du bilinguisme, des stratégies seront mises en place. Les deux pays entendent donner un nouvel élan à leur coopération à destination des jeunes en les sensibilisant aux valeurs communes qu'elle porte et aux opportunités qu'elle offre. Dans cet objectif, la France et l'Allemagne renforcent l'apprentissage de la langue du partenaire dans le domaine de l'enseignement général comme dans celui de la formation professionnelle.

Afin de développer significativement la mobilité, l'Allemagne et la France ont décidé conjointement d'augmenter le budget de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse de 4 millions d'euros en 2019. La mobilité des jeunes via l'OFAJ doit être portée à 10 millions de participants d'ici à juillet 2023, pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'OFAJ, soit environ 200 000 jeunes en mobilité par an entre 2020 et 2022. Plus généralement, la mobilité franco-allemande s'efforcera de s'inscrire davantage autour de thèmes d'intérêt commun, tels le numérique, l'intelligence artificielle, l'Europe et la démocratie et le développement durable. La France et l'Allemagne ont conclu 40 accords académiques entre Académies et Länder. Les deux pays s'engagent à augmenter le nombre de partenariats entre établissements.

La France et l'Allemagne souhaitent développer et consolider la mobilité des jeunes en formation professionnelle et mettre en œuvre des outils d'excellence franco-allemands dans ce domaine. Ils prendront la forme de campus des métiers franco-allemands favorisant la mobilité des élèves et des enseignants et une réflexion sera menée sur la construction de parcours communs de formation. Sept partenariats ont été noués depuis 2017 entre campus des métiers et des qualifications français et *Berufsschulen* allemandes dans le domaine des enjeux climatiques et de la transition énergétique. Ces partenariats seront étendus à d'autres secteurs à définir en commun.

La France et l'Allemagne étudieront la mise en place de cursus de formation professionnelle intégrés donnant lieu à la délivrance d'un diplôme. L'attestation complémentaire aux diplômes nationaux « *Azubi Bacpro* » contribue à cette ambition.

La plate-forme Écoles-Entreprises, développée par la chambre franco-allemande de commerce et d'industrie, l'Académie de Paris et le Ministre plénipotentiaire des Affaires culturelles franco-allemandes, facilite la recherche de stages pour les élèves en mettant en relation les écoles et les entreprises. Elle bénéficiera à cinq Länder (Bade-Wurtemberg, Hambourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre et Rhénanie du Nord-Westphalie) et quatre académies (Amiens, Lyon, Nancy-Metz et Paris). Cet accès sera étendu à d'autres académies et Länder.

La France et l'Allemagne souhaitent rapprocher encore leurs deux peuples en soutenant des initiatives citoyennes et des jumelages entre villes grâce à la mise en place d'un Fonds citoyen commun pour renforcer notamment les rencontres intergénérationnelles. La gestion du Fonds citoyen sera confiée pour une durée de trois ans à l'OFAJ. Les projets soutenus dans ce cadre devront répondre aux enjeux actuels et en particulier aux défis liés à l'environnement ainsi qu'aux priorités du Traité d'Aix-la-Chapelle. Le travail de coopération engagé sur la structure de gouvernance et de mise en œuvre du Fonds citoyen associant étroitement la société civile se poursuivra. Ce Fonds citoyen permettra à de nombreux Allemands et Français engagés de postuler pour la réalisation de projets concrets.

## **2. La structure particulière de la section franco-allemande au lycée Wagenburg de Stuttgart<sup>13</sup>**

### **2.1. Un enseignement du français dans les classes 5 à 9 adapté aux élèves germanophones et francophones**

Au début de l'année scolaire 1988/1989, le Ministère de l'Éducation du Land de Bade-Wurtemberg a mis en place au lycée Wagenburg de Stuttgart une offre particulière de formation, à savoir la section franco-allemande. L'objectif de cette section franco-allemande est de transmettre aux élèves une compétence interculturelle et linguistique dans les deux langues cibles et de leur donner la possibilité d'acquérir à la fin de la classe 13 (aujourd'hui classe 12) l'*Abitur* allemand et le baccalauréat français. En 2001, le lycée Wagenburg s'est vu décerner le titre d' *école partenaire européenne*<sup>14</sup> (Landtag von Baden-Württemberg, 2008 : 2 ) par Annette Schavan, ancienne Ministre de l'Éducation du Land de Bade-Wurtemberg et pour la cinquième fois consécutive les élèves du lycée ont pu passer l'Abi-Bac.

Afin d'obtenir le titre d' *école partenaire européenne*, le lycée Wagenburg doit justifier par exemple d'un cursus bilingue, de la dimension européenne de l'école (cette dimension européenne est inscrite dans les instructions officielles du Land de Bade-Wurtemberg) mais aussi de manifestations extra-scolaires comme les partenariats scolaires, les projets scolaires (*Demokratielabor Stuttgart, Schule*



*gegen Rassismus-Schule mit Courage*) et la participation à des concours (concours en langues étrangères, concours d'éloquence transfrontalier...). L'objectif du concours d'éloquence transfrontalier est de promouvoir la compréhension de la culture française en Allemagne et de la culture allemande en France. Le sujet du concours qui est en lien étroit avec les instructions officielles du Land de Bade-Wurtemberg porte sur les grands traits de la politique, de l'économie, de la société et de la culture françaises et doit contribuer à développer la compétence communicative interculturelle des élèves.

Dans les classes 5 à 9, les élèves germanophones et les élèves bilingues et franco-phones ont des cours de français différents. Les élèves dits « germanophones » de la classe 5 et 6 ont le français comme première langue étrangère et disposent respectivement de sept et six heures de cours de français par semaine. Les élèves dits « francophones » de la classe 5 et 6 ont quatre heures de cours de français langue maternelle et une heure de cours d'histoire en langue française par semaine. Les élèves dits « germanophones » de la classe 7 à 9 ont toujours des cours de français comme première langue étrangère et les élèves dits « francophones » de la classe 7 à 9 ont toujours des cours de français langue maternelle et une heure de cours d'histoire en langue française par semaine jusqu'à la classe 7.

## **2.2. Un enseignement bilingue de la DNL en langue française (Géographie, Histoire<sup>15</sup> et Éducation civique) dans les classes 7 à 9**

Grâce à des cours renforcés de français et un enseignement bilingue dans des disciplines non linguistiques comme l'Histoire, la Géographie et l'Éducation civique, les élèves acquièrent une compétence linguistique et culturelle plus large. Les élèves ont des cours bilingues dans les trois disciplines non linguistiques (3 h de Géographie dans la classe 7, 3 h d'Histoire dans la classe 8 et 2 h d'Éducation civique dans la classe 9). À une époque où l'internationalisation de l'économie ne cesse de s'accroître, une telle formation augmente les chances professionnelles des élèves. Cette offre de formation au sein de la section franco-allemande du lycée Wagenburg s'adresse en particulier à des élèves germanophones mais aussi francophones et bilingues.

Les cours bilingues dans les disciplines non linguistiques et les cours dispensés en allemand dans les autres disciplines contribuent à une formation et une éducation interculturelles. Dans le cours d'éducation civique, les élèves de la classe 9 apprennent par exemple à analyser des statistiques, des caricatures, à travailler sur des documents et il est important qu'ils maîtrisent le vocabulaire spécifique pour parler des sujets dans les deux langues. Des cours de soutien en allemand et

en français viennent pallier d'éventuelles difficultés d'apprentissage causées par le bilinguisme. Même si le programme d'Éducation civique de la classe 9 correspond aux instructions officielles du Bade-Wurtemberg, les élèves disposent dans le cours d'Éducation civique en français d'une heure de plus que dans le cours en langue allemande car la question de la perspective française et européenne est abordée.

L'association à caractère privé s'occupant de la section Ferdinand Bac du lycée Wagenburg offre un enseignement CNED avec des heures supplémentaires en français qui permettent également une réintégration dans le système scolaire français. Cette association permet aux élèves de la classe 5 et 6 de poursuivre en français l'enseignement qu'ils ont reçu en primaire. Elle facilite aussi l'adaptation à la scolarité du lycée Wagenburg et participe à des projets en partenariat avec l'Institut Français de Stuttgart comme par exemple la visite de la médiathèque de l'Institut Français ou la semaine française organisée par la ville de Stuttgart et l'Institut Français au cours de laquelle les élèves proposent des ateliers (jeux sur la langue, devinettes sur les types de textes, présentation d'auteurs, mise en scène du Petit Prince de Saint Exupéry...) destinés à faire découvrir la langue française et ses auteurs.

### **2.3. Un enseignement commun dans toutes les matières à partir de la classe 10 et les atouts de la filière Abi-Bac**

À partir de la classe 10, tous les élèves de la section franco-allemande reçoivent un enseignement commun dans toutes les matières. Des cours bilingues sont également donnés aux élèves des classes 10 à 12 dans les trois disciplines non linguistiques comme la Géographie, l'Histoire et l'Éducation civique (*Gemeinschaftskunde*). Les élèves doivent décider à la fin de la classe 10 s'ils souhaitent poursuivre leur scolarité ou pas dans la section Abi-Bac. Cet enseignement bi-, voire plurilingue représente donc une ouverture générale de l'horizon interculturel et linguistique et promeut l'apprentissage des langues tout au long de la vie. L'Abi-Bac témoigne ainsi d'un certain bilinguisme et de connaissances interculturelles solides.

À l'issue de la classe 12, les élèves qui ont choisi la filière Abi-Bac peuvent passer l'*Abitur* allemand et le baccalauréat français. L'Abi-Bac se compose des épreuves suivantes : un examen écrit en français qui se réfère au programme en littérature et en civilisation de l'*Abitur* pour le français et un examen oral en français qui porte sur des thèmes littéraires en lien avec l'examen oral du baccalauréat, un examen écrit en Histoire en langue française ainsi que les résultats obtenus dans le cadre du contrôle continu en Géographie et en Éducation civique et dans deux autres matières (mathématiques, allemand) afin d'attribuer la mention obtenue au baccalauréat français.

Ce double diplôme leur permet de poursuivre des études soit dans une université ou dans une grande école française, soit dans des cursus bi- et trinationaux qui sont proposés dans des universités allemandes et françaises. L'Abi-Bac leur permet également de suivre des cursus franco-allemands au sein de l'Université franco-allemande qui possède un réseau d'environ 170 universités partenaires ou de faire des études dans trente universités situées dans des pays tiers comme par exemple la Belgique, l'Australie, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse... dans le domaine du droit, des sciences économiques, des études d'ingénieur, du tourisme et de l'enseignement...

### **3. La promotion du bi- et du plurilinguisme ainsi que de l'apprentissage interculturel**

#### **3.1. Les atouts de la section franco-allemande pour les élèves francophones et germanophones**

Les atouts de la section franco-allemande pour les élèves francophones sont divers : Les élèves francophones ont des cours intensifs d'allemand qui leur facilitent l'accès au bilinguisme<sup>16</sup>. Cela crée un effet de synergie avec d'autres langues grâce à l'apprentissage parallèle de l'allemand et du français. Ils disposent également d'une double qualification unique en Europe (l'Abi-Bac) qui représente un avantage considérable dans les différents domaines professionnels. Enfin, ces classes mixtes composées d'élèves francophones et germanophones favorisent le développement de la personnalité et l'ouverture d'esprit grâce à un enseignement et un apprentissage interculturels<sup>17</sup>.

Les élèves francophones ont leur propre groupe de théâtre en langue française, les élèves germanophones des classes 6 à 9 participent pendant deux semaines à un échange scolaire et sont logés dans des familles d'accueil à Lausanne, les élèves francophones de la classe 9 partent une semaine dans le cadre d'un voyage d'études à Berlin, les élèves germanophones de la classe 9 participent pendant une semaine à un séjour linguistique au Mans et sont hébergés dans des familles d'accueil et les élèves germanophones de la classe 10 travaillent pendant une semaine sur un projet avec les élèves du Mans à Stuttgart.

Des séminaires bilingues sont organisés avec l'école partenaire (Lycée Bellevue du Mans) soit en tiers lieu, soit au Mans ou à Stuttgart pour les classes 9 et 10. Dans le cadre du cours d'Éducation civique, un séminaire a été organisé en 2015 avec le lycée Bellevue du Mans à Noirmoutier sur le thème du développement durable et un autre séminaire sur la politique actuelle en France et en Allemagne a eu lieu en 2016 au Mans. Les élèves francophones travaillent également sur des projets en

coopération avec l'Institut Français de Stuttgart et ils participent chaque année au forum franco-allemand des métiers à Strasbourg qui réunit une centaine d'établissements d'enseignement supérieur et des entreprises de France, d'Allemagne, du Luxembourg, de Suisse, de Belgique et d'Autriche.

### 3.2. La promotion du bi- et du plurilinguisme dans les cours de langue à l'école

L'enseignement bilingue permet d'ouvrir de nouvelles perspectives linguistiques et culturelles grâce à la conception commune de cours et de contenus et d'élargir l'horizon de pensée multiperspectiviste des apprenants. Le multiperspectivisme, à savoir la prise en compte d'autres modes de pensée, est devenu une nécessité de nos jours. Grâce à l'utilisation de matériaux authentiques et à la confrontation avec d'autres façons de penser issues d'autres cultures et d'autres pays, il est possible de mieux comprendre cette pensée multiperspectiviste. L'enseignement bilingue renforce donc l'acquisition d'une langue étrangère dans la langue cible car des compétences communicatives sont mises en place et les apprenants sont tenus de penser de façon multiperspectiviste et d'agir de façon plurilingue.

La didactique du plurilinguisme<sup>18</sup> vise à créer des effets de synergie entre les différentes didactiques propres à chaque langue en recourant au *Cadre de Référence pour les Approches Plurielles des Langues et des Cultures* (CARAP). Le CARAP est conçu pour compléter et perfectionner des outils existants tels que le CECRL et constitue une contribution à l'éducation plurilingue et interculturelle. Dans le *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Jean-Claude Beacco et Michael Byram définissent le plurilinguisme par opposition au multilinguisme :

*Le plurilinguisme est à considérer sous ce double aspect : il constitue une conception du sujet parlant comme étant fondamentalement pluriel et il constitue une valeur, en tant qu'il est le fondement de la tolérance linguistique, élément capital de l'éducation interculturelle. Le multilinguisme désigne ici exclusivement la présence de plusieurs langues dans un lieu donné, indépendamment de ceux qui les parlent : par exemple, le fait que deux langues soient présentes dans un territoire ne permet pas de savoir si les habitants connaissent l'une et l'autre ou s'ils ne connaissent que l'une d'entre elles (Beacco / Byram, 2007 : 18).*

Le CARAP est un instrument destiné à promouvoir les compétences linguistiques et culturelles que les apprenants ont acquises ou acquièrent à l'école ou en dehors de l'école. Il propose des ressources dans les domaines du savoir, du savoir-être

et du savoir-faire et sert de base à des approches plurielles allant au-delà des langues et des cultures (L'éveil aux langues, l'intercompréhension entre les langues parentes, l'approche interculturelle et la didactique intégrée des langues apprises). Ainsi, comme le souligne à juste titre Michel Candelier, « si la compétence plurilingue est bien celle que les instruments du Conseil de l'Europe décrivent, et si on souhaite réellement donner un sens au principe de synergie recommandé, il convient pour aider l'apprenant à construire et à enrichir continuellement sa propre compétence plurilingue, de l'amener à se constituer un arsenal de savoirs, savoir-faire et savoir-être » (Candelier, 2012 : 8).

### **3.3 Vers une éducation interculturelle grâce aux échanges scolaires internationaux<sup>19</sup>**

L'École considère la diversité culturelle et linguistique des élèves comme une chance pour l'apprentissage interculturel. L'École contribue à l'acquisition de compétences interculturelles<sup>20</sup> à travers l'enseignement de toutes les matières grâce à l'approche multiperspectiviste lors de la découverte de contenus d'apprentissage et l'apprentissage coopératif<sup>21</sup> en cours ainsi que par le biais d'activités extra-scolaires. Les écoles ont recours à toutes les formes de partenariats scolaires internationaux et d'échanges scolaires comme par exemple les partenariats virtuels, les grands projets multilatéraux ou les séjours individuels à l'étranger pour contribuer à développer des compétences interculturelles.

L'acquisition de compétences interculturelles de même que les expériences faites dans le pays au cours d'un séjour à l'étranger sont donc de nos jours d'une importance capitale. La capacité de s'exprimer dans une ou plusieurs langue(s) étrangère(s) fait partie dans notre monde moderne et globalisé des facultés que l'on est en droit d'attendre de tous jeunes bien formés. L'École en tant qu'institution considère de tels voyages et de tels séjours linguistiques comme un élément important de l'apprentissage linguistique et ne peut que promouvoir la mobilité des jeunes car ce n'est qu'en séjournant dans le pays en question que l'élève peut parfaire ses connaissances linguistiques. En outre, l'École peut tirer profit de ces coopérations internationales en matière de formation et d'éducation interculturelles.

Afin de mettre en place cette formation et cette éducation interculturelles, la coopération des écoles avec des partenaires extra-scolaires doit contribuer au-delà des cours à l'école à créer des situations d'apprentissage authentiques. Les partenaires importants des écoles en matière de coopération sont les administrations responsables de la culture et de la formation dans la région qui proposent

des activités extra-scolaires ainsi que les organismes chargés des échanges scolaires internationaux et de la jeunesse comme par exemple le *Pädagogischer Austauschdienst* (PAD) et l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

## Bibliographie

- Abdallah-Pretceille, M., Thomas, A. 1995. *Relations et apprentissages interculturels*. Paris : Armand Colin.
- Accord culturel entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne signé le 23 octobre 1954.
- Beacco, J.-C., Byram, M. 2007. *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue. Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- Bernecker, W. et al. 2012. Sprachdidaktische Synergien - der Mehrwert der Mehrsprachigkeit, in: *Die Neueren Sprachen, Jahrbuch Nr. 2 des Gesamtverbandes Moderne Fremdsprachen*. Zwickau : Westermann Druck.
- Candelier, M. et al. 2012. *Le CARAP - Un Cadre de Référence pour les Approches Plurielles des Langues et des Cultures - Compétences et ressources*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Christadler, M. 1995. Die deutsch-französischen Kulturbeziehungen, 1945-1995, in: *Aus Politik und Zeitgeschichte, Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament B 30*, S. 35-44.
- Colin, N., Defrance, C., Pfeil, U., Umlauf, J. 2015. *Lexikon der deutsch-französischen Kulturbeziehungen nach 1945*. Tübingen : Narr Francke Attempto Verlag.
- Defrance, C., Pfeil, U. 2005. *Le Traité de l'Elysée et les relations franco-allemandes 1945-1963-2003*. Paris: CNRS Editions.
- Defrance, C., Pfeil, U. 2007. Das Projekt einer deutsch-französischen Hochschule seit 1963, in: *Deutsch-französische Kultur- und Wissenschaftsbeziehungen im 20. Jahrhundert*. München: Pariser Historische Studien Bd. 81, S. 309-337.
- Defrance, C., Krebs, G., Pfeil, U., Bock, H.-M. 2008. *Les jeunes dans les relations transnationales. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse 1963-2008*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Defrance, C., Pfeil, U. 2012. *La France, l'Allemagne et le Traité de l'Elysée, 1963-2013*. Paris : CNRS Editions.
- Defrance, C., Pfeil, U. 2012. L'Université franco-allemande : médiateur académique. In : *Allemagne d'aujourd'hui 201*, p. 83-92.
- Deutsch-Französisches Institut. 2020. *Frankreich Jahrbuch 2019. Der Aachener Vertrag und das Deutsch-Französische Parlamentsabkommen*. Heidelberg: Springer VS.
- Farçat, I. 1993. Instituts Français et Instituts Goethe, p. 326-332, in : Henri Ménudier, *Le couple franco-allemand en Europe*. Asnières : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Gräßle, I. 1995. *Der europäische Fernseh-Kulturkanal ARTE: Deutsch-französische Medienpolitik zwischen europäischem Anspruch und nationaler Wirklichkeit*. Frankfurt am Main: Campus-Verlag.
- Interkulturelle Bildung und Erziehung in der Schule, Beschluss der Kultusministerkonferenz vom 25.10.1996 i. d. F. vom 05.12.2013.
- Kaehlbrandt, R. 1993. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse, p. 123-131, in : Henri Ménudier, *Le couple franco-allemand en Europe*. Asnières : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Lasserre, R. 1993. Le CIRAC, p. 307-313, in : Henri Ménudier, *Le couple franco-allemand en Europe*. Asnières : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Ménudier, H. 1988. *L'Office franco-allemand pour la Jeunesse*. Paris: Armand Colin.
- Mentz, O. 2011. Bilingualer Unterricht - ein Beitrag zu einem kompetenzorientierten

Französischunterricht? in: *Ouvrons les portes à la vie! Interkulturelles Lernen sowie bilinguale, fachübergreifende Module im Französischunterricht*, Jahrestagung des Carolus-Magnus-Kreises vom 03.-07. November 2011. Rostock: Tagungsbericht, S. 30-39.

Meyer-Kalkus, R. 1994. *Die akademische Mobilität zwischen Deutschland und Frankreich (1925-1992)*. Bonn: DAAD.

Pfeil, U. 2013. Zur Bedeutung des Elysée-Vertrags, in: *Deutschland und Frankreich*, Aus Politik und Zeitgeschichte, 1-3 /2013, S. 3-8.

Plikat, J. et al. 2018. Interkulturelle Kompetenz, in: *Die Neueren Sprachen, Jahrbuch Nr. 7 des Gesamtverbandes Moderne Fremdsprachen*. Zwickau: GMF-Verlag.

Schröder-Sura, A. 2018. Französischunterricht heute - mehrsprachigkeitsdidaktisch durch plurale Ansätze, in: *Französisch heute, Sprachpolitik: Zum Unterrichtsfach Französisch in Deutschland*. Leipzig: Heft Nr. 4, S. 23-28.

Talkenberger, H. 2014. *Das Wagenburg. Eine Schule wird 100 (1914-2014)*. Stuttgart : Verlag im Ziegelhaus, S. 228-230.

*Traité entre la République Française et la République Fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande* signé le 22 janvier 1963.

*Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes* signé le 22 janvier 2019.

Windmüller, F. (Coord.) 2008. *L'enseignement bi-plurilingue : Education, compétences, stratégies d'apprentissage, Synergies Pays germanophones*, revue du Gerflint, n° 1, Berlin : Avinus Verlag. [En ligne] : <https://gerflint.fr/Base/Germanie1/paysgermanophones1.html> [consulté le 10 août 2020].

Windmüller, F. (Coord.) 2009. *L'interculturel à la croisée des disciplines : théories et recherches interculturelles, état des lieux, Synergies Pays germanophones*, revue du Gerflint, n° 2, Berlin : Avinus Verlag. [En ligne] : <https://gerflint.fr/Base/Paysgermanophones2/paysgermanophones2.html> [consulté le 10 août 2020].

## Notes

1. Voir *Accord culturel entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne* signé le 23 octobre 1954 ainsi que Ulrich Lappenküper, « Sprachlose Freundschaft ? » Zur Genese des deutsch-französischen Kulturabkommens vom 23. Oktober 1954, in : Edition Lendemains 21 / 84, 1996, S. 67-82.

2. Voir *Traité entre la République Française et la République Fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande* signé le 22 janvier 1963 ainsi que Corine Defrance / Ulrich Pfeil, La France, l'Allemagne et le Traité de l'Elysée, 1963-2013, CNRS Editions, Paris, 2012, Ulrich Pfeil, Zur Bedeutung des Elysée-Vertrags, in : *Deutschland und Frankreich*, Aus Politik und Zeitgeschichte, 1-3 /2013, S. 3-8 et Corine Defrance, Ulrich Pfeil, Le Traité de l'Elysée et les relations franco-allemandes 1945-1963-2003, CNRS Editions, Paris, 2005.

3. Les nouvelles dispositions prises lors de la signature de l'accord de Hambourg en 1964 resteront en vigueur jusqu'en 1969 et enlèvent à l'anglais son caractère de priorité absolue. Néanmoins, cet accord de Hambourg n'a amené dans les faits que des corrections marginales en faveur du français.

4. Reinhart Meyer-Kalkus, *Die akademische Mobilität zwischen Deutschland und Frankreich (1925-1992)*, DAAD, Bonn, 1994.

5. Le Programme d'Études en Allemagne (P.E.A.) offre la possibilité aux professeurs d'Histoire-Géographie titulaires d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne. Le programme vise à former ces professeurs à l'enseignement en langue allemande de leur discipline. Il s'adresse tout particulièrement aux professeurs souhaitant préparer une certification DNL (certification complémentaire d'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique) en vue d'enseigner notamment dans les sections européennes et Abi-Bac.

6. René Lasserre, Le CIRAC, p. 307-313, in : Henri Ménudier, *Le couple franco-allemand en Europe*, Presses Sorbonne Nouvelle, Asnières, 1993.

7. Corine Defrance / Ulrich Pfeil, Das Projekt einer deutsch-französischen Hochschule seit 1963, in: Deutsch-französische Kultur- und Wissenschaftsbeziehungen im 20. Jahrhundert, Pariser Historische Studien Bd. 81, München, 2007, S. 309-337 ainsi que Corine Defrance / Ulrich Pfeil, L' Université franco-allemande: médiateur académique, in: Allemagne d'aujourd'hui 201, 2012, p. 83-92.
8. Isabelle Farçat, Instituts Français et Instituts Goethe, p. 326-332, in : Henri Ménudier, *Le couple franco-allemand en Europe*, Presses Sorbonne Nouvelle, Asnières, 1993.
9. Henri Ménudier, *L'Office franco-allemand pour la Jeunesse*, Armand Colin, Paris, 1988 et Roland Kaehlbrandt, *L'Office franco-allemand pour la Jeunesse*, p. 123-131, in : Henri Ménudier, *Le couple franco-allemand en Europe*, Presses Sorbonne Nouvelle, Asnières, 1993 ainsi que Corine Defrance, Gilbert Krebs, Ulrich Pfeil et Hans-Manfred Bock, *Les jeunes dans les relations transnationales. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse 1963-2008*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris, 2008.
10. Inge Gräßle, Der europäische Fernseh-Kulturkanal ARTE: Deutsch-französische Medienpolitik zwischen europäischem Anspruch und nationaler Wirklichkeit, Campus-Verlag, Frankfurt am Main, 1995.
11. Marieluise Christadler, Die deutsch-französischen Kulturbeziehungen, 1945-1995, in: Aus Politik und Zeitgeschichte, Beilage zur Wochenzeitung Das Parlament B 30, 1995, S. 35-44. Voir également Nicole Colin, Corine Defrance, Ulrich Pfeil et Joachim Umlauf, Lexikon der deutsch-französischen Kulturbeziehungen nach 1945, Narr Francke Attempto Verlag, Tübingen, 2015.
12. Voir *Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération et l'intégration franco-allemandes* signé le 22 janvier 2019 ainsi que Frankreich Jahrbuch 2019, Der Aachener Vertrag und das Deutsch-Französische Parlamentsabkommen, Springer VS, Heidelberg, 2020.
13. Heike Talkenberger, Das Wagenburg. Eine Schule wird 100 (1914-2014), Verlag im Ziegelhaus, Stuttgart, 2014, S. 228-230 et voir annexe Struktur der Deutsch-Französischen Abteilung, in: Informationen für neue LehrerInnen, Wagenburg-Gymnasium Stuttgart, Schuljahr 2019-2020.
14. Landtag von Baden-Württemberg, Stellungnahme des Ministeriums für Kultus, Jugend und Sport zu dem Antrag Europaschulen im Land stärken vom 18.12.2008, Drucksache 14/3819, S. 2: „Gymnasien mit bilingualen Abteilungen (Deutsch-Englisch oder Deutsch-Französisch) können den Titel „Partnerschulen für Europa“ auf Antrag beim Kultusministerium erhalten. Die Schulen verpflichten sich in besonderer Weise der europäischen Bildung und der Bereitschaft, sich mit Fragestellungen anderer Nationen auseinanderzusetzen. Das Kultusministerium würdigt mit dieser Auszeichnung die Bemühungen, die Europafähigkeit der Schüler zu stärken.“
15. Heike Talkenberger, *ibid.*, S. 231-232.
16. Voir Olivier Mentz, Bilingualer Unterricht - ein Beitrag zu einem kompetenzorientierten Französischunterricht?, in: *Ouvrons les portes à la vie !* Interkulturelles Lernen sowie bilinguale, fachübergreifende Module im Französischunterricht, Jahrestagung des Carolus-Magnus-Kreises vom 03.-07. November 2011. Tagungsbericht, Rostock, 2011, S. 30-39 ainsi que *Synergies Pays germanophones*, revue du Gerflint, n° 1, *L'enseignement bi-plurilingue : Education, compétences, stratégies d'apprentissage*, Avinus Verlag, Berlin, 2008.
17. Voir *Synergies Pays germanophones*, revue du Gerflint, n° 2, *L'interculturel à la croisée des disciplines : théories et recherches interculturelles, état des lieux*, Avinus Verlag, Berlin, 2009 ainsi que Martine Abdallah-Preteille, Alexander Thomas, *Relations et apprentissages interculturels*, Armand Colin, Paris, 1995.
18. Voir Anna Schröder-Sura, Französischunterricht heute - mehrsprachigkeitsdidaktisch durch plurale Ansätze, in: Französisch heute, Sprachpolitik: Zum Unterrichtsfach Französisch in Deutschland, Heft Nr. 4, Leipzig, 2018, S. 23-28 ainsi que Sprachdidaktische Synergien - der Mehrwert der Mehrsprachigkeit, in: Die Neueren Sprachen, Jahrbuch Nr. 2 des Gesamtverbandes Moderne Fremdsprachen, Westermann Druck, Zwickau, 2012.



19. Interkulturelle Bildung und Erziehung in der Schule, Beschluss der Kultusministerkonferenz vom 25.10.1996 i. d. F. vom 05.12.2013.

20. Voir Interkulturelle Kompetenz, in: Die Neueren Sprachen, Jahrbuch Nr. 7 des Gesamtverbandes Moderne Fremdsprachen, GMF-Verlag, Zwickau, 2018.

21. L'apprentissage coopératif vise à faciliter la mise en place de situations de communication motivantes, contextualisées et finalisées en classe de langues. Il repose sur un principe structurant à la fois très simple et efficace, intégrant le travail individuel, des phases en plénière et les échanges entre pairs. Il s'appuie sur un enchaînement de base, à réinvestir dans chaque phase du cours : le travail individuel, l'échange et la présentation des résultats. Son objectif est l'intégration et une mise en activité optimisée de tous les élèves, dans un esprit de partage, d'entraide et non dans un esprit de compétition et de concurrence de tous contre tous. Le groupe-classe devient ainsi une véritable équipe où chacun peut trouver sa place et progresser à son rythme tout en contribuant au travail de tous.